



M. [REDACTED]

[REDACTED]
Paris, le 11 janvier 2019

Monsieur,

Vous avez souhaité appeler mon attention sur la politique du Gouvernement et sur la possibilité de déposer une motion devant le Sénat tendant à destituer le président de la République.

Je vous en remercie.

Je comprends les raisons de votre colère. Elles sont liées aux difficultés grandissantes que rencontrent les Français confrontés à un déclin économique de moins en moins supportable.

Le Groupe Les Républicains au Sénat, conscient de ces difficultés, lors du vote du budget a, bien avant l'allocution du président de la République du lundi 10 décembre 2018, décidé de supprimer la hausse des taxes sur les carburants. Il a demandé avec force au Gouvernement de revenir sur cette disposition, ce qu'il a fini par faire.

La majorité sénatoriale s'est également opposée à l'augmentation de la CSG pour les retraités et à la désindexation des pensions. Il paraît en effet essentiel et légitime de garantir aux retraités qui ont travaillé et cotisé toute leur vie un maintien de leur pouvoir d'achat.

Vous souhaitez que le Sénat destitue le président de la République.

Cette possibilité n'est pas offerte au Sénat. Le président de la République n'est pas responsable devant le Parlement et l'utilisation de l'article 68 de la Constitution que vous appelez de vos vœux ne peut être mis en œuvre que dans des cas exceptionnels et très particuliers liés au comportement et à l'impossibilité du président de la République d'exercer sa fonction.

Seul le Premier ministre et son Gouvernement peuvent être démis par l'Assemblée nationale.

Restant à votre entière écoute, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Stéphane PIEDNOIR

STÉPHANE PIEDNOIR

SÉNATEUR DE
MAINE-ET-LOIRE

*MEMBRE DE LA COMMISSION
DE LA CULTURE, DE
L'ÉDUCATION ET DE LA
COMMUNICATION*

MEMBRE DE L'OPECST